

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 juin 2014
(convocation du 17 juin 2014)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Juin Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kevin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, M. LOTHAIRE Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h15
M. MANGON Jacques à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 12h15
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 11h15
Mme FERREIRA Véronique à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
Mme KISS Andréa à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
Mme BEAULIEU Léna à M. GUICHARD Max
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard à partir de 12h
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. TOURNERIE Serge
M. CAZABONNE Didier à M. MILLET Thierry à partir de 12h15
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CUNY Emmanuelle
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas

M. FETOUH Marik à M. ROBERT Fabien
Mme FORZY-RAFFARD Florence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud à partir de 11h30
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 10h
Mme LEMAIRE Anne-Marie à M. POIGNONEC Michel
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 12h15
M. RAUTUREAU Benoît à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10h30
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h15
M. TRIJOULET Thierry à M. LE ROUX Bernard à partir de 11h30

M. DELAUX Stephan à M. DUCHENE Michel à partir de 10h20

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Travaux dans les bâtiments et sites communautaires -
Maintenance, réparations et mises en conformité - Lot 1 Faux-plafonds - Lot 2
Carrelage - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de ses missions, la Direction des Bâtiments et Moyens de la Communauté urbaine de Bordeaux a en charge les travaux de maintenance, de réparations et de mises en conformité des bâtiments et des sites communautaires. Le patrimoine bâti de la Communauté urbaine de Bordeaux se compose pour l'exécution de ce marché :

- d'un immeuble de grande hauteur,
- d'établissements (et installations) recevant du public (établissements scolaires, cimetières, déchetteries),
- d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE),
- de locaux soumis au code du travail (ateliers, bureaux),
- de logements,
- de groupes scolaires.

Les marchés précédents relatifs à ces travaux arrivent à échéance et afin de répondre aux besoins récurrents dans ce domaine, une nouvelle mise en concurrence a été organisée sur le fondement d'une procédure d'appel d'offres ouvert. Cette consultation comporte 2 lots distincts définis comme suit :

- lot 1 : Plafonds suspendus
- lot 2 : Carrelage

et le marché à attribuer sera un marché fractionné à bons de commande, d'une durée de 4 ans fermes avec les montants maximum suivants :

- lot 1 : Plafonds suspendus : 320 000,00 € HT
- lot 2 : Carrelage : 400 000,00 € HT

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, un volume d'heures de travail pour l'action d'insertion des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières a été réservé.

Un appel d'offres ouvert a donc été lancé en application des articles 33-3° alinéa et 57 à 59 du Code des Marchés Publics ainsi que de l'article 77 du code des marchés publics relatif aux marchés à bons de commande. Le montant maximum total des commandes pour la durée du marché s'élève à :

- | | |
|--|-----------------|
| - Lot 1 : Plafonds suspendus : seuil maximum | 320 000,00 € HT |
| - Lot 2 : carrelage : seuil maximum | 400 000,00 € HT |

Il s'agit en outre de marchés à prix unitaires pour une période de (quatre) 4 ans fermes.

Pour ce faire une mise en publicité a été effectuée le 03 mars 2014. A l'issue de la date limite de remise des offres six candidats ont remis une offre.

Les services communautaires ont ensuite réalisé un rapport d'analyse des offres, qui a établi le classement des offres obtenues au regard des critères de sélection définis pour cette consultation, à savoir :

- Prix des prestations (jugé au vu du détail quantitatif estimatif) : 50 %
- Valeur technique (jugé sur la base du mémoire technique) : 30 %
- Organisation et méthode pour l'exécution des chantiers en simultanée (jugé sur la base du mémoire méthodologique) : 20 %

A l'issue de cette procédure, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 15 mai 2014 a décidé d'attribuer les marchés correspondants à :

- Pour le lot 1 : faux-plafonds à l'entreprise PLAFONDECOR pour un montant maximum de 320 000,00 € HT sur 4 ans fermes.

A titre indicatif, le montant de son détail quantitatif estimatif s'élève à 250 972,59 € HT (soit 301 167,11€ TTC).

- Pour le lot 2 : carrelage à l'entreprise PLAMURSOL pour un montant maximum de 400 000,00 € HT sur 4 ans fermes.

A titre indicatif, le montant de son détail quantitatif estimatif s'élève à 171 585,00 € HT (soit 205 902,00€ TTC).

L'estimation des services en matière de détail quantitatif estimatif pour la durée du marché était de :

- 222 976,00 € HT soit 267 571,20 € TTC pour le lot 1
- 243 150,00 € HT soit 291 780,00 € TTC pour le lot 2

La durée des marchés est fixée à 4 ans.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec :
 - l'entreprise PLAFONDECOR, pour le lot 1 : faux-plafonds
 - et l'entreprise PLAMURSOL, pour le lot 2 : carrelage
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de communauté,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la décision de la CAO en date du 15 mai 2014 attribuant le marché à la société PLAFONDECOR pour le lot 1 (faux-plafonds) et à la société PLAMURSOL pour le lot 2 (carrelage).

**ENTENDU le rapport de présentation,
CONSIDERANT :**

- Que les services communautaires ont procédé à une mise en concurrence et une analyse des offres permettant d'obtenir les offres économiquement les plus avantageuses au sens du Code des Marchés Publics et en fonction des critères de sélection imposés pour cette consultation,
- Que par sa décision en date du 15 mai 2014, la commission d'appel d'offres a attribué le marché portant sur les travaux dans les bâtiments communautaires. Maintenance, réparations et mises en conformité à l'entreprise PLAFONDECOR pour le lot 1 : faux-plafonds et à l'entreprise PLAMURSOL pour le lot 2 : carrelage.
- Qu'il y a lieu en conséquence d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec ces entreprises.

DECIDE :

ARTICLE 1 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux est autorisé à signer avec les titulaires désignés par la commission d'appel d'offres les marchés suivants :

- lot n°1 ayant pour objet : faux-plafonds
entreprise titulaire : PLAFONDECOR
pour un montant maximum de 320 000,00 € HT (soit 384 000,00 € TTC)
- lot n°2 ayant pour objet : carrelage
entreprise titulaire : PLAMURSOL
pour un montant maximum de 400 000,00 € HT (soit 480 000,00 € TTC)

sur la durée totale du marché soit de 4 ans.

ARTICLE 2 :

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal des exercices 2014 à 2018, chapitre 011 comptes 615.6 et 615.22 CRB GD20.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 juin 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 JUILLET 2014**

PUBLIÉ LE : 7 JUILLET 2014

M. ALAIN DAVID